

28 mars 2006

06.347

**Question Théo Huguenin-Elie****Conventions intercantionales en matière d'écolage**

Le Conseil d'Etat a décidé de modifier les conventions intercantionales en matière d'écolage demandant à ses voisins une hausse substantielle de leur participation.

Dans quel cadre cette modification a-t-elle été décidée?

Y a-t-il négociations avec les cantons partenaires? Dans tel cas, où en sont-elles?

Le Conseil d'Etat a-t-il mesuré l'importance de l'impact que produirait la perte éventuelle des élèves franc-montagnards, jurassiens bernois et alémaniques sur le rayonnement du haut du canton et de la ville de Neuchâtel?

*Cosignataires:* Ch. Mermet, M. Debély et O. Duvoisin.